



VOTRE SIÈGE VOUS ATTEND

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

Promutuel Deux-Montagnes, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

mercredi 28 mars 2018 à 20 h
Cabane à sucre Lalande
862, montée Laurin, Saint-Eustache

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 6 : Serge Lauzon (administrateur)
Siège n° 7 : Alain Bleau (administrateur)
Siège n° 8 : Richard Pilon (2^e vice-président)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le lundi 19 mars 2018 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 200, rue Dubois, Saint-Eustache.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 29 mars 2018, à la même heure et au même endroit.

Un repas de cabane à sucre sera servi au coût de 5 \$ pour les membres et de 12 \$ pour les non-membres. Pour la réservation des billets, veuillez téléphoner au siège social de la Société, au 1 866 476-9263.

Luc Grégoire
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 9 mars

PROMUTUEL
ASSURANCE
DEUX-MONTAGNES